

LEASING / RACHAT / REGROUPEMENT

SOMMAIRE

- Leasing
- Leasing vs crédit à la consommation
- Rachat
- Regroupement
- Exemple
- Graphiques / statistiques

LE LEASING

- Aussi dit crédit-bail est un type de crédit à la consommation.
- De ce fait, la LCC s'applique également au même condition qu'un crédit privé.
- Avec un leasing, on devient locataire du bien de consommation contrairement au crédit à la consommation ou l'on devient propriétaire.
- L'objet en question fait également office de garantie.
- Taux : 2% à 8%
- Durée : 12 à 60 mois

LE LEASING VS LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Comparaison entre le crédit à la consommation et le leasing (exemple : pour une voiture)

Crédit privé	Leasing
 Propriétaire Déductions fiscales possibles Possibilité de revendre le véhicule à tout moment Aucune limite de kilométrage Résiliation anticipée sans frais (sauf frais de dossier) Prix négociable Assurance facultative Mensualités plus longue (84 mois vs 60 mois) Taux : 4.9% à 9.95% 	 Non propriétaire Impossible de le revendre Produit non négociable Assurance casco complète imposée Limite de kilométrage Lors d'une résiliation anticipée, le client paye des frais CODE 178 sur la carte grise Taux : 2% à 8% (contraintes multiples et les coûts imposés et cachés augmentent le montant de vos remboursements)

LE RACHAT DE CRÉDIT

- Le rachat de crédit permet de renégocier les modalités du prêt (taux d'intérêt) si on trouve que les mensualités sont trop élevées.
- Rachat du crédit par une autre banque ou interne.
- On parle également de rachat de crédit lorsque l'on souhaite augmenter un crédit en cours.
 - Exemple : crédit en cours CHF 30'000.- -> nouvelle demande : CHF 40'000.-
- Possible pour :
 - Crédit
 - solde de leasing (le code 178 saute)
 - Solde de cartes de crédit

LE REGROUPEMENT DE CRÉDIT

- Si on a plusieurs crédits en cours, leasing ou cartes de crédit, on peut les regrouper afin de réduire les mensualités.
- Un regroupement de dettes (valable pour le rachat) permet de rééquilibrer le budget et optimiser ses besoins en financement
- Il permet également d'éviter le surendettement.
- Avantages :
 - Gain de temps
 - Un seul prestataire
 - Budget simplifié

EXEMPLE

Le 01.01.2018, crédit à la consommation de CHF 50'000.- pour une durée de 60 mois chez la banque A.

Le 01.01.2022, après 4 ans, il reste plus que CHF 10'000.- à payer et le client nous contacte pour demander un nouveau prêt privé de CHF 60'000.-.

Il souhaite également racheter son leasing et le solde de sa carte de crédit et de regrouper le tout.

60'000.- (nouveau crédit dans la banque B)

- 5'000 (solde de carte de crédit à rembourser)

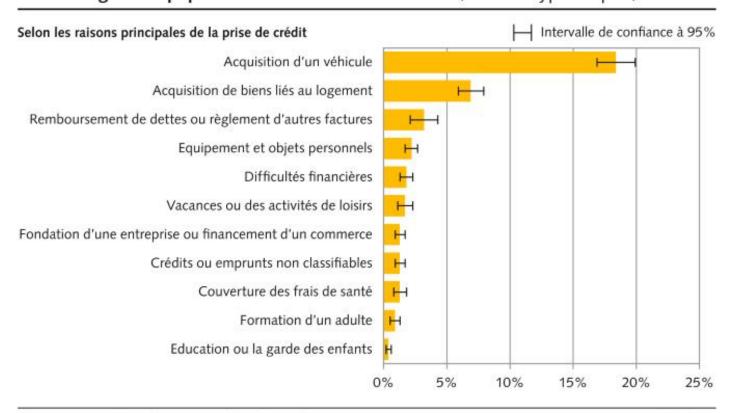
- 15'000 (leasing en cours à rembourser (Code 178 saute))

- 10'000.- (crédit en cours dans la banque A => à rembourser)

= 30'000.- (argent qui sera versé sur le compte concernant sa nouvelle demande)

GRAPHIQUES / STATISTIQUES

Pourcentage de la population avec au moins un crédit (sans les hypothèques)



GRAPHIQUES / STATISTIQUES

